Monsieur Jean Pierre ROBERT
34 rue Platon, 87100 Limoges.
05 55 79 48 40 ; 06 78 79 78 69.
Courriel : ANNE.ROBERT3@wanadoo.fr
Doc source version du 17/08/2014.

Limoges le 29/02/2019,
Référence : DIG Contrat Gartempe-01-19,
Objet : Demande de Déclaration d'Intérêt Général présentée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMAGA). Enquête Publique conduite du Lundi 07/01/2019 au Vendredi 08/02/2019.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Sur la Demande de DECLARATION D'INTERET GENERAL.

SOMMAIRE :

1. Contexte de l'Enquête :
1.1 Objet de l'Enquête : page 2,
1.2 Présentation et exposé des motivations du projet : page 2,

2. Avis du Commissaire Enquêteur : page 3,

3. Motivations de l'avis : page 3,

4. Recommandations du Commissaire Enquêteur : page 4,

5. Conditions suspensives du Commissaire Enquêteur : page 4,

Pièces complémentaires :
Rapport du commissaire enquêteur.

Document édité en 3 exemplaires :
Original remis à Monsieur le Président du SMABGA.
Copie adressée pour information à :
Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges,
Copie archivée par :
Monsieur ROBERT Jean Pierre commissaire enquêteur.

1. Contexte de l'enquête :

1.1 : objet de l'enquête :

La présente Enquête Publique a pour objet de permettre à Monsieur le Préfet de la Haute Vienne d'instruire et de répondre à la demande présentée par Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) de Déclaration d'Intérêt Général. Cette Déclaration d'Intérêt Général a pour but de réaliser les actions du Contrat de Rivière Gartempe prévues sur le territoire géré par le SMAGBA et en particulier sur la partie concernée par le Contrat Territorial des Milieux aquatiques « Bassin de la Gartempe amont 2018 – 2022 ».

Le porteur de projet a choisi de ne pas joindre à sa demande de Déclaration d'Intérêt Général, et donc à l'Enquête Publique, la Demande d'Autorisation de Travaux. Cette dernière sera faite au cas par cas en fonction des travaux à réaliser durant la durée de mise en œuvre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques « bassin de la Gartempe amont ».

1.2 : Présentation et exposé des motivations du projet :

La présente Demandes d'Intérêt Général a pour buts principaux :

De poursuivre et d'amplifier les actions déjà mises en œuvre ou envisagée dans la précédent Contrat Territorial des Milieux Aquatiques,

De constituer la seconde phase du Contrat de Rivière 2011 – 2016.

D'engager des fonds publics y compris pour des actions sur des parcelles privées.

De se substituer pour des travaux, notamment des travaux d'urgence, à des propriétaires privés défaillants,

De faire prévaloir l'Intérêt Général sur l'Intérêt Privé.

De donner accès aux parcelles privées pour le personnel d'entretien et les engins (servitude de passage prévue à l'article L 215-18 du Code de l'Environnement).

De simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une Enquête Publique (application des dispositions de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement).

D'intégrer dans le plan d'action la nouvelle compétence GeMAPI qu'a pris le SMABGA.

Ces actions portent notamment sur :

La sensibilisation des élus, des propriétaires, des exploitants agricoles et plus généralement de tous les citoyens sur les problématiques liées à l'eau et le soin à apporter pour en améliorer la qualité,

La gestion des embâcles et de la ripisylve,

L'aménagement des cours d'eau notamment pour restaurer leur continuité écologique,

La gestion des plans d'eau,

La préservation des zones humides,

La mise en défend des berges et la restauration de la végétation,

L'aménagement d'abreuvements évitant la dégradation des berges par le bétail en particulier par le piétinement,

Le suivi des certaines espèces remarquables,

Le suivi et la gestion des espèces exotiques et envahissantes.

La communication pour promouvoir toutes actions contribuant aux objectifs.

Toutes ces actions visent à améliorer la qualité de l'eau et d'atteindre le « bon état » des masses d'eau concernées en 20121.

2. Avis du Commissaire Enquêteur :

J'émets sur le projet objet de l'enquête un avis :

FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS.

3. Motivation de l'avis :

Cette demande de Déclaration d'Intérêt Général s'inscrit totalement dans toutes les préconisations et les politiques mises en œuvre dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vienne.

Elle s'inscrit totalement aussi dans les politiques et actions souhaitées par les Autorités Publiques Nationales comme Locales pour améliorer la qualité de l'eau et plus généralement la gestion de l'eau, élément absolument indispensable à la vie et à l'activité économique (pêche, activités agricoles,…).

Elle assure la primauté de l'intérêt général en regard des intérêts privés susceptibles de rendre difficile ou impossible la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité des eaux. Elle va permettre au SMABGA de se réclamer de l'Intérêt Général notamment pour effectuer ou faire effectuer des travaux sur les cours d'eau en faisant passer l'Intérêt Général avant l'intérêt particulier, contournant ainsi certains blocages particuliers.

Elle permet de justifier auprès des différents financeurs de l'utilisation des fonds publics en regard notamment des enveloppes affectées et des travaux réalisés.

Les actions prévues me semblent claires avec des objectifs réalistes et mesurables. Ceci permettra aux autorités financeuses de contrôler l'utilisation optimale des fonds engagés. Sont aussi clairement mentionnés les partenaires techniques et financiers de chacune des actions. Cela permet d'indiquer clairement acteurs et responsabilités.

Cette façon, sous cinq ans, d'appréhender les problématiques va réellement permettre d'élever le niveau de qualité des eaux et leur écoulement écologique, de les placer dans le respect des normes et directives Européennes et ainsi d'améliorer l'ensemble des éléments écologiques, faunistiques, floristiques liés à l'eau.

Cette déclaration et les mesures prévues ne réduisent pas les activités de pêche et de promenade dans les secteurs concernés, au contraire même elles sont de nature, sur le long terme, à en améliorer l'exercice notamment par l'amélioration de la qualité de l'eau et donc l'amélioration de la qualité et de la quantité de poissons vivants (ou revenant vivre) dans les cours d'eaux concernés, l'aménagement (ou le réaménagement) des berges et de l'environnement des cours d'eau concernés.

Cette déclaration et les mesures prévues peuvent même à terme accroître l'attractivité touristique dans le cadre du tourisme vert.

Cette déclaration ne réduit en aucune façon les droits des propriétaires concernées puisqu'à tout moment chaque propriétaire sera associé de façon nette et régulière à la fois sur la nature des travaux concernant leurs propriétés, sur les modalités d'exécution et si besoin sur la participation financière de chacun. Le SMABGA n'envisage aucune mesure coercitive et base l'ensemble de la démarche dans le cadre d'une concertation aboutissant à l'accord de chaque propriétaire. Cela vaut pour les propriétaires des moulins (ou anciens moulins)

installés sur les cours d'eau concernés et aussi sur les exploitants agricoles par exemple par le biais d'aménagement d'abreuvements respectueux des cours d'eau et de leurs berges.

Le fait que cette DIG ne soit pas associé à la moindre demande d'autorisation de travaux ne constitue en aucune façon la moindre difficulté et le moindre handicap. Au contraire même cette démarche donne au SMABGA la souplesse nécessaire à la gestion des actions prévues pour déclencher ensuite et en temps opportun la (ou les) demandes d'autorisation de travaux utiles.

4. Recommandation du Commissaire Enquêteur :

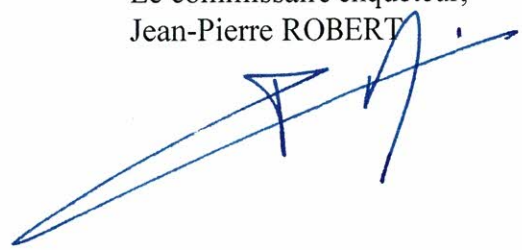
Il me semble souhaitable de poursuivre, voire de renforcer, une forte concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Communautés de Communes, Communes, propriétaires privés,...) pour les sensibiliser aux problèmes de pollution des eaux du bassin de la Gartempe et faire en sorte qu'un plan global de réduction de toutes les sources de pollution puisse être mis en place. Sans cela les mesures mises en place par le seul SMABGA risquent de devenir fortement, voire totalement, inefficaces face à des risques de pollution plus importants. C'est par exemple le cas des contrôles puis des mesures coercitives et punitives pour traiter et faire traiter les assainissements non collectifs non conformes en débutant bien évidement par le traitement des 33 % d'assainissements individuels présentant des risques sanitaires. Pour poursuivre cette sensibilisation, je propose que soit étendu, si ce n'est pas déjà fait, que la publication des bulletins « Gartempe Inf'eau » à toutes les communes et tous les élus de la zone couverte par le SMABGA.

Il me semble souhaitable de mettre en place une veille sur tous projets et documents d'urbanisme pouvant avoir d'une façon ou d'une autre un impact sur les eaux de surface comme souterraines du bassin de la Gartempe et de ses affluents. La composition du comité syndical et la présence en son sein d'élus locaux doit permettre la mise en place de cette action de sentinelle, renforcée par une coopération peut-être encore plus étroite notamment avec les associations locales de pêche. Cela pourrait permettre au SMABGA d'émettre des avis d'experts et alerter les autorités sur quelques dangers ou risques de leurs projets vis-à-vis de l'eau.

5. Conditions suspensives du Commissaire Enquêteur :

Aucune.

Le commissaire enquêteur,
Jean-Pierre ROBERT



Monsieur Jean Pierre ROBERT,
Commissaire Enquêteur,
06 78 79 78 69.
Courriel : anne.robert3@wanadoo.fr
Doc source version du 17/08/2014.

Limoges le 29/02/2019,
Référence : DIG Contrat Gartempe-01-19,
Objet : Demande de Déclaration d'Intérêt Général présentée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMAGA). Enquête Publique conduite du Lundi 07/01/2019 au Vendredi 08/02/2019.

RAPPORT D'ENQUETE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOMMAIRE :

1. Contexte de l'Enquête :
1.1 Objet : page 3,
1.2 Présentation et exposé des motivations du projet : page 3,
1.3 Cadre Juridique : page 4,
1.4 Dossier d'Enquête : page 4,

2. Organisation et déroulement de l'Enquête :
2.1 Désignation du commissaire enquêteur : page 6,
2.2 Concertation et études préalables : page 6,
2.3 Visites et éléments préalables d'analyse du dossier : page 6,
2.4 Conditions d'application des dispositions légales : page 7,
2.5 Déroulement de l'Enquête :
2.5.1 Organisation et tenue des permanences : page 7,
2.5.2 Communication et publicité : page 7,
2.5.3 Déroulement de l'Enquête : page 7,
2.6 Observations versées au dossier par les citoyens : pages 8 à 17,
2.7 Clôture de l'Enquête : page 18,
2.8 Rencontre avec le porteur de projet après clôture de l'enquête : page 18,

3. Analyse synthétique des différentes contributions : page 18,

4. Conclusions : page 19.

Monsieur Jean Pierre ROBERT,
Commissaire Enquêteur,
06 78 79 78 69.
Courriel : anne.robert3@wanadoo.fr
Doc source version du 17/08/2014.

Limoges le 29/02/2019
Référence : DIG Contrat Gartempe-01-19,
Objet : Demande de Déclaration d'Intérêt Général présentée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMAGA). Enquête Publique conduite du Lundi 07/01/2019 au Vendredi 08/02/2019.

RAPPORT D'ENQUETE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOMMAIRE :

1. Contexte de l'Enquête :
1.1 Objet : page 3,
1.2 Présentation et exposé des motivations du projet : page 3,
1.3 Cadre Juridique : page 4,
1.4 Dossier d'Enquête : page 4,

2. Organisation et déroulement de l'Enquête :
2.1 Désignation du commissaire enquêteur : page 6,
2.2 Concertation et études préalables : page 6,
2.3 Visites et éléments préalables d'analyse du dossier : page 6,
2.4 Conditions d'application des dispositions légales : page 7,
2.5 Déroulement de l'Enquête :
2.5.1 Organisation et tenue des permanences : page 7,
2.5.2 Communication et publicité : page 7,
2.5.3 Déroulement de l'Enquête : page 7,
2.6 Observations versées au dossier par les citoyens : pages 8 à 17,
2.7 Clôture de l'Enquête : page 18,
2.8 Rencontre avec le porteur de projet après clôture de l'enquête : page 18,

3. Analyse synthétique des différentes contributions : page 18,

4. Conclusions : page 19.

Pièce complémentaire (1) :
Avis du commissaire enquêteur sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Pièces jointes (4) :
Annexe 1 : constitution du dossier d'enquête publique.
Annexe 2 : arrêté de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA).
Annexe 3 : arrêtés de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges portant désignation du commissaire enquêteur (3-1 pour le premier arrêté ; 3-2 pour l'arrêté rectificatif) .
Annexe 4 : certificats d'affichage signés par Madame, Monsieur les Maires de toutes les communes concernées (Annexes 4-1 à 4-55).
Annexe 5 : feuilles de présence aux deux réunions publiques organisées par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) (5-1 pour BLOND, 5-2 pour SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE).
Annexe 6 : calendrier de la démarche d'élaboration du SAGE.
Annexe 7 : mémoire réponse du SMABGA aux contributions reçues.

Document édité en 3 exemplaires :
Original remis à Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA).
Copie adressée pour information à :
Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges,
Copie archivée par :
Monsieur ROBERT Jean Pierre commissaire enquêteur.

1. Contexte de l'enquête :

1.1 : objet de l'enquête :

La présente Enquête Publique a pour objet de permettre à Monsieur le Préfet de la Haute Vienne d'instruire et de répondre à la demande présentée par Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) de Déclaration d'Intérêt Général. Cette Déclaration d'Intérêt Général a pour but de réaliser les actions du Contrat de Rivière Gartempe prévues sur le territoire géré par le SMAGBA et en particulier sur la partie concernée par le Contrat Territorial des Milieux aquatiques « Bassin de la Gartempe amont 2018 – 2022 ».

Le porteur de projet a choisi de ne pas joindre à sa demande de Déclaration d'Intérêt Général, et donc à l'Enquête Publique, la Demande d'Autorisation de Travaux. Cette dernière sera faite au cas par cas en fonction des travaux à réaliser durant la durée de mise en œuvre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques « bassin de la Gartempe amont ».

1.2 : Présentation et exposé des motivations du projet :

La présente Demandes d'Intérêt Général a pour buts principaux :

De poursuivre et d'amplifier les actions déjà mises en œuvre ou envisagée dans la précédent Contrat Territorial des Milieux Aquatiques,

De constituer la seconde phase du Contrat de Rivière 2011 – 2016.

D'engager des fonds publics y compris pour des actions sur des parcelles privées.

De se substituer pour des travaux, notamment des travaux d'urgence, à des propriétaires privés défaillants,

De faire prévaloir l'Intérêt Général sur l'Intérêt Privé.

De donner accès aux parcelles privées pour le personnel d'entretien et les engins (servitude de passage prévue à l'article L 215-18 du Code de l'Environnement).

De simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une Enquête Publique (application des dispositions de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement).

D'intégrer dans le plan d'action la nouvelle compétence GeMAPI qu'a pris le SMABGA.

Ces actions portent notamment sur :

La sensibilisation des élus, des propriétaires, des exploitants agricoles et plus généralement de tous les citoyens sur les problématiques liées à l'eau et le soin à apporter pour en améliorer la qualité,

La gestion des embâcles et de la ripisylve,

L'aménagement des cours d'eau notamment pour restaurer leur continuité écologique,

La gestion des plans d'eau,

La préservation des zones humides,

La mise en défend des berges et la restauration de la végétation,

L'aménagement d'abreuvements évitant la dégradation des berges par le bétail en particulier par le piétinement,

Le suivi des certaines espèces remarquables,

Le suivi et la gestion des espèces exotiques et envahissantes.

La communication pour promouvoir toutes actions contribuant aux objectifs.

Toutes ces actions visent à améliorer la qualité de l'eau et d'atteindre le « bon état » des masses d'eau concernées en 20121.

1.3 : cadre juridique :

Code de l'Environnement notamment les articles L 211-7, L 123-1 à L 123-19, R 123-1 à R 123-46, R 214-88 à R 214-104,

Code Général des Collectivités Territoriales,

Code Rural et de la Pêche Maritime notamment les articles L 151-36 à L 151-40,

Loi n°2010-788 du 12/07/2010,

Décret n° 2011-2018 du 29/12/2011.

1.4 : dossier d'enquête :

La constitution du dossier d'enquête publique est reprise en Annexe 1 au présent Rapport.

Les 54 dossiers mis à disposition du public dans les 54 communes concernées ainsi que les Registres d'Enquête Publique ont tous été visés, datés et paraphés par le Commissaire Enquêteur les 10/12/2018 et 12/12/2018 au siège du SMABGA, 23 Rue Alsace Lorraine, 87290 CHATEAUPONSAC.

Une réunion publique a été organisée le 13/12/2018 en Mairie de BLOND (87).

Elle a été animée par Monsieur Etienne BOURY chargé de mission au SMABGA. Outre l'affichage annonçant cette réunion publique et l'information par voie de presse, 60 personnes propriétaires ou exploitantes de terrains jouxtant les cours d'eau concernés étaient invitées par courrier. 5 personnes ont assisté à cette réunion au cours desquelles le projet a été présenté sans soulever de questionnements par rapport à la demande de Déclaration d'Intérêt Général et ses conséquences vis-à-vis des propriétaires, des exploitants ou de toute autre personne ou structure éventuellement concernées. Les échanges ont principalement portés sur l'après DIG et sur d'autres points d'intérêts plus généraux.

La copie de la feuille de présence à cette réunion publique figure en annexe 5-1 au présent rapport.

Une seconde réunion publique a été organisée le 22/01/2019 en Mairie de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE.

Elle a été animée par Monsieur Etienne BOURY Chargé de mission au SMABGA. L'invitation à cette réunion publique a été seulement réalisée par voie de presse et par voie d'affichage. 4 personnes étaient présentes dont 3 adjoints au maire de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE. Après présentation du projet et du dossier soumis à l'Enquête Publique aucune question n'a porté dessus. Les questions posées avaient toutes trait au classement des cours d'eau en liste 1 ou 2 et du rôle du SMABGA dans ce domaine, au positionnement de l'Etat lorsqu'il est lui-même propriétaire d'ouvrages qui peuvent être pénalisant pour la continuité écologique (un cas précis évoqué), l'organisation et la répartition des rôles des différents maîtres d'ouvrage dans la CTMA, des échanges et des partenariats devant exister entre les diverses structures ayant des compétences différentes mais qui interviennent sur un même domaine (voirie, urbanisme, eau potable, assainissement,……).

Le Commissaire Enquêteur n'a pas participé à ces réunions publiques, réunion dont il avait eu connaissance préalablement.

Dans les deux cas, du fait qu'aucun échange ne portait directement sur le dossier soumis à Enquête Publique, il n'a pas été établi de compte rendu particulier. Un compte rendu a été fait par courriel au commissaire enquêteur et expédié en même temps que les feuilles de présence.

La copie de la feuille de présence à cette réunion publique figure en annexe 5-2 au présent rapport.

Le dossier m'apparaît conforme aux dispositions légales. Je n'ai pas relevé de manques susceptibles de remettre en cause l'ensemble de la procédure.

Il ne figure pas d'étude d'impact formalisée de façon explicite dans un document ou un paragraphe autonome mais le contenu du dossier fait clairement apparaître les principaux points d'une étude d'impact à savoir : analyse de l'existant, travaux envisagés et modalités de leur exécution (notamment toutes les mesures de nature à éviter tous risques de pollution), résultats d'amélioration attendus.

Toutefois l'examen préalable du dossier d'Enquête Publique a appelé de ma part plusieurs remarques et questionnement listés ci-dessous. Un échange a eu lieu sur ce sujet avec Monsieur Etienne BOURY Chargé de mission au SMABGA le Lundi 07 Janvier 2019 à l'occasion de son passage à la première permanence de l'Enquête Publique ce même jour en mairie de BESSINES sur GARTEMPE Les réponses et les compléments apportés par ce dernier figurent en italique.

Question : Il est indiqué page 24 que « l'élaboration du dossier préliminaire à la constitution d'un ou plusieurs SAGE, …., sera finalisé en 2018 ». Qu'en est-il aujourd'hui ? D'autre part, sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu dans les actions prévues l'élaboration du SAGE. Page 34 il est simplement indiqué la nécessité de l'émergence d'un SAGE pour aller plus loin. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Réponse : *Le dossier préliminaire est toujours en cours d'élaboration. L'élaboration d'un SAGE n'est pas de la compétence du SMABGA mais de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dont le Préfet Coordinateur est celui de la Creuse.*

Pour information, le calendrier de la démarche d'élaboration du SAGE a été remis au commissaire enquêteur. Il figure en annexe 6 au présent rapport.

Question : Page 25, il est mentionné le nombre relativement important d'assainissements individuels non conformes (71 % dont 33% présentent un risque sanitaire). Je sais que ce n'est pas de votre compétence mais avez-vous connaissance d'actions y compris coercitives prévues ou mises en œuvre par les Communauté de Communes et les Communes ?

Réponse : *Le SMABGA évoque ce problème dans ses actions de communication. A ce jour il n'a aucune connaissance des mesures envisagées ou susceptibles de l'être par les Communautés des Communes et les Communes concernées. Il semble toutefois qu'aucune mesure n'ait encore été prise ni à ce jour envisagée.*

Question : Page 34 il est indiqué « une véritable étude des causes de l'ensablement des cours d'eau doit être envisagée ». Là encore, sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu la traduction de cet objectif dans les fiches actions. Est-ce exact ? A défaut, je suppose que cela doit faire partie de vos actions de communication et de conseil.

Réponse : *Aucune étude n'est actuellement lancée car on ne sait même pas quel type d'étude pourra être fait. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas encore de traduction dans les fiches actions jointes au dossier de demande de DIG.*

Question : Il est mentionné page 60 la présence en amont de La Borderie et ses Affluents du CET ALVEOL et de la décharge historique de BELLAC. Y a-t-il eu des conséquences en terme de pollution, même partielle et même ponctuelle, de ces deux sites sur les cours d'eau avoisinants ? Si oui, quelles mesures ont été prises ?

Réponse : *En l'état actuel des études aucune pollution directe ou indirecte ne peut être imputée à ces deux sites.*

Question : Page 71 à propos du cours d'eau Le Planteloup et ses Affluents, il est indiqué « Depuis 2013 cette masse d'eau reste classée en Bon Etat » or dans la phrase qui suit il est écrit « Cette masse d'eau peut être considérée en mauvais état au regard du suivi réalisé jusqu'en 2015 ». Je suppose que le premier classement tient à la qualité physico-chimique et

le deuxième à la qualité biologique. Mon interprétation est-elle exacte ? Ceci est d'autant plus étonnant que dans les tableaux d'intervention (pages 129 et 130) elle est classée « Mauvais » dans l'état écologique 2013 et « Risque » au plan global.

Réponse : *Le classement « Bon état » a été fait selon « dire d'expert ». Il s'agit d'un ancien constat. Un suivi a été mis en place qui a montré que le premier classement n'était pas bon d'où le second classement correspondant à la réalité.*

2. Organisation et déroulement de l'enquête :

2.1 : Désignation du Commissaire – enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur, at été désigné par Arrêté signé, pour le Président du Tribunal Administratif par intérim, en date du 08/11/2018, arrêté annulé et remplacé par un nouvel arrêté daté du 26/11/2018. Cette modification d'arrêté fait suite à l'obligation de redéfinir la zone concernée par L'Enquête Publique. En effet le premier arrêté positionnait l'Enquête Publique sur le territoire de quelques communes (BELLAC, MAGNAC LAVAL, BESSINES sur GARTEMPE, COMPREIGNAC) alors qu'elle concerne l'ensemble du territoire du SMABGA couvert par le Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Bassin de la Gartempe Amont » (54 communes).

Ces deux arrêtés figurent en Annexe 3 (3-1 et 3-2) au présent rapport.

Cette désignation s'appuie sur :

La lettre enregistrée par le Tribunal Administratif de LIMOGES le 02/11/2018 signée par Monsieur le Président du SMABGA sollicitant désignation d'un commissaire enquêteur,

La liste d'Aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur établie pour l'année 2018.

2.2 : Concertations et études préalables :

Une rencontre a été organisée entre le SMABGA et le Commissaire Enquêteur le 10 Décembre 2018. Outre la récupération du dossier pour étude par le Commissaire Enquêteur et la signature d'une partie des documents et registres devant être positionné dans les mairies concernées, elle a permis au Chargé de Mission du SMABGA de présenter le dossier, ses motivations, ses enjeux et d'informer le Commissaire Enquêteur sur l'organisation par le SMABGA d'une réunion publique en mairie de BLOND (87) et d'une autre en mairie de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE (23). Elle a également permis d'organiser l'Enquête Publique au niveau de l'arrêté d'ouverture, des avis et publicité, des lieux et organisation des permanences.

Une seconde rencontre a eu lieu le 12 décembre 2018 pour signature des autres dossiers. Elle a permis d'échanger à nouveau sur quelques points du dossier.

La distribution des dossiers d'Enquête Publique a ensuite été faite par le SMABGA de telle manière qu'ils ont tous été en place dans chaque mairie concernée avant le début de l'Enquête Publique.

2.3 : Visites et éléments préalables d'analyse du dossier :

Je n'ai pas souhaité organiser de visite préalable du territoire couvert par l'Enquête Publique me réservant bien évidemment la possibilité d'organiser une ou plusieurs visites sur le terrain en fonction des problématiques pouvant apparaître soit au cours de l'Enquête elle-même, soit à la fin de l'Enquête Publique en fonction des contributions reçues.

Compte tenu des contributions reçues, il n'a pas été organisée de visites de terrain ni pendant l'Enquête Publique ni à la fin de cette dernière.

2.4 : Conditions d'application des dispositions légales :

Aucune disposition légale ne me paraît avoir été omise. Elles ont toutes été appliquées dans l'esprit comme dans la forme.

2 .5 : Déroulement de l'enquête :

2.5.1 : organisation enquête et tenue des permanences :

Quatre permanences ont été prévues. Le positionnement de chaque permanence a été défini de manière à couvrir le mieux possible l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) et concerné par le Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Bassin de la Gartempe Amont ». Ainsi chaque personne concernée a pu tout à loisir venir rencontrer le Commissaire Enquêteur dans un des lieux de permanence de son choix. De même, le positionnement des dossiers d'enquête publique dans chacune des 54 mairies concernées permettait à chacun de prendre facilement connaissance du dossier et de noter leurs contributions sur les registres d'enquête. Il faut noter aussi que le dossier d'Enquête Publique a été mis en place sur le site internet du SMABGA et consultable par tout un chacun.

Ces permanences ont bien évidement été positionnées en fonction des jours et heures d'ouverture des mairies concernées.

C'est ainsi que quatre lieux de permanence ont été retenus :

BESSINES sur GARTEMPE (Lundi 07/01/2019 de 08 heures 30 à 11 heures 30, premier jour de l'Enquête Publique),

BELLAC (Mercredi 16/01/2019 de 09 heures 00 à 12 heures 00),

COMPREIGNAC (Samedi 26/01/2019 de 09 heures 00 à 12 heures 00),

MAGNAC LAVAL (Vendredi 08/02/2019 de 14 heures 00 à 16 heures 00, dernier jour de l'Enquête Publique). Contrairement aux habitudes et aux autres permanences, cette dernière a été limitée à 2 heures correspondant aux heures d'ouverture de cette mairie le vendredi.

2.5.2 : communication et publicité :

La publicité de l'Enquête a été faite conformément aux dispositions légales.

L'affichage a été réalisé au format et selon les couleurs et codes caractères prévus. Par sondage, notamment lors de mes permanences en mairies j'ai pu vérifier la réalisation de cet affichage.

Les 55 certificats d'affichage ont tous été portés à connaissance du Commissaire enquêteur lors de la rencontre du Vendredi 15 février 2019 (Jour de récupération de tous les dossiers par le Commissaire Enquêteur). Préalablement à cette rencontre tous les dossiers ont été récupérés dans les mairies par le Chargé de Mission du SMABGA (sauf pour celui placé en mairie de MAGNAC LAVAL pris par le Commissaire Enquêteur à la fin de la permanence situé au dernier jour de l'Enquête Publique).

Ils figurent en annexe 4 (4-1 à 4-55) au présent Rapport.

L'avis d'ouverture de l'Enquête Publique est paru conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté portant ouverture de cette enquête dans deux journaux locaux à deux reprises :

L'ECHO DU CENTRE dans ses éditions Haute Vienne et Creuse les jeudi 20/12/2019 et Jeudi 10/01/2019.

L'UNION AGRICOLE dans ses éditions des vendredi 21/12/2018 et vendredi 11/01/2019.

Cet avis, comme d'ailleurs le dossier d'Enquête Publiques, ont été insérés dans le site Internet du SMABGA.

Les citoyens ont également été invités par mention sur l'arrêté d'ouverture de l'Enquête Publique (article 3) à inscrire leurs contributions sur la boîte mail du SMABGA à l'adresse suivante « smabga@sfr.fr ».

2.5.3 : déroulement de l'enquête :

L'Enquête s'est déroulée sans aucune difficulté d'aucune sorte.

Lors des permanences j'ai pu constater que chaque dossier était bien en place, complet, clairement identifié, que tous les personnels des mairies concernées étaient informés de l'Enquête et de la tenue des permanences.

2.6 : observations versées au dossier par les citoyens :

Dans les mairies où aucune permanence n'était prévue :

Mairie d'ARNAC LA POSTE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie d'ARRENES :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie d'AZAT LE RIS :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de BALLEDENT :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de BERNEUIL :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de BERSAC sur RIVALIER :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de BLANZAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de BLOND :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de BREUILAUFA :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de BUIS :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de BUSSIERE POITEVINE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de CHAMBORET :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de CHATEAUPONSAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de CROIX sur GARTEMPE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de DARNAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de DINSAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de DOMPIERRE LES EGLISES :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de DROUX :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de FOLLES :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Une personne est venue consulter le dossier sans inscrire ni remettre de contribution.

Mairie de FROMENTAL :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de JABREILLES LES BORDES :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de LA BAZEUGE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de LA SOUTERRAINE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de LAURIERE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de LE DORAT :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de NANTIAT :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie d'ORADOUR SAINT GENEST :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de PEYRAT DE BELLAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de RANCON :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de RAZES :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de ROUSSAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT AMAND MAGNAZEIX :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT BONNET BELLAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT GOUSSAUD :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT HILAIRE LA TREILLE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT JOUVENT :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT JUNIEN LES COMBES :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT LEGER LA MONTAGNE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT OUEN sur GARTEMPE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT PARDOUX :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT SORNIN LA MARCHE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT SORNIN LEULAC :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT SULPICE LAURIERE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT SYLVESTRE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de SAINT SYMPHORIEN sur COUZE :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de THIAT :

Avis émis par :

Monsieur F Saumont, (date et adresse non indiquée) :

« Nous aurions préféré un cahier de doléances ».

Avis du Commissaire Enquêteur :

Aucun avis émis sur cette contribution qui ne concerne pas la présente Enquête Publique.

Aucune autre contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de THOURON :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de VAULRY :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de VILLEFAVARD :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Dans les mairies ou des permanences étaient prévues :

Mairie de BESSINES sur GARTEMPE :

Pendant la permanence tenue le Lundi 07/01/2019 de 08 heures 30 à 11 heures 30 **(premier jour de l'Enquête Publique)** :

Aucun courrier reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur au cours de la permanence.

Aucun courriel reçu en mairie et remis au Commissaire Enquêteur durant la permanence.

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Le chargé de mission du SMABGA est passé pendant la permanence se renseigner sur le déroulement de l'Enquête Publique et répondre à mes interrogations sur quelques points du dossier (voir paragraphe 1-4).

Entre la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique entre le la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de BELLAC :

Entre le début de l'Enquête Publique et le début de la permanence :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique entre le début de la dite Enquête et le début de la permanence.

Pendant la permanence tenue le Mercredi 16/01/2019 de 09 heures 00 à 12 heures 00 :

Aux dire du personnel de la Mairie personne n'est venu consulter le dossier avant l'ouverture de la permanence.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur durant la permanence.

Le chargé de mission du SMABGA est passé pendant la permanence se renseigner sur le déroulement de l'Enquête Publique et a pu ainsi dialoguer avec les deux personnes qui se sont présentées à la permanence notamment sur les suites après signature de l'Arrêté de Déclaration d'Intérêt Général.

Une personne propriétaire d'un moulin sur le Vincou est venue se renseigner sur les conséquences de la présente Enquête Publique sur sa propriété. Après explication sur ce qu'est la DIG et sur le fait qu'ensuite il y aura concertation avec le chargé de mission du SMABGA sur la nature des travaux éventuellement à réaliser, leur priorisation et si besoin leur modalité de réalisation, elle n'a pas souhaité inscrire de contribution sur le registre.

Contribution émise par :

Monsieur Marcel DELAGE, Moulin de Chelipeau, 87300 PEYRAT de BELLAC :

« Je souhaite bien évidement que Monsieur Le Préfet prenne la décision déclarant d'intérêt général les actions prévues et décidées par la SMABGA, moi-même étant élu municipal et représentant de PEYRAT de BELLAC.

J'exprime des réserves au sujet de certains financements de chantiers important car il faut bien trouver l'argent alors que l'Etat n'en a plus beaucoup entre autres ! ».

Avis du Commissaire Enquêteur :

J'émets un avis favorable à la première partie de la contribution.

Je n'émets pas d'avis sur la deuxième partie de la contribution qui relève plus d'une remarque générale que de la présente Enquête Publique. Une fois la Déclaration d'Intérêt Général validée par Monsieur la Préfet, le séquencement des actions et la budgétisation de chacune d'elle permettra au SMABGA de calibrer chaque action en fonction du budget qui lui sera alloué sur la période couverte par cette Déclaration d'Intérêt Général et permettra aussi aux organismes financeurs de contrôler l'engagement des fonds en fonction des actions réalisées. Il est évident que le SMABGA devra calibrer chaque action en fonction du budget attribué surtout s'il venait à évoluer par rapport à ce qui est actuellement prévu au moment de la présente Enquête Publique.

Entre la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique entre le la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de COMPREIGNAC :

Entre le début de l'Enquête Publique et le début de la permanence :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique entre le début de la dite Enquête et le début de la permanence.

Pendant la permanence tenue le Samedi 26/01/2019 de 09 heures 00 à 12 heures 00 :

Aux dire du personnel de la Mairie personne n'est venu consulter le dossier avant cette permanence.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur durant la permanence.

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Entre la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique entre le la fin de la permanence et la fin de l'Enquête Publique.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Mairie de MAGNAC LAVAL :

Entre le début de l'Enquête Publique et le début de la permanence :

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique entre le début de la dite Enquête et le début de la permanence.

Pendant la permanence tenue le Vendredi 08/01/2019 de 14 heures 00 à 16 heures 00 (dernier jour de l'Enquête Publique) :

Vacation limitée à 2 heures contrairement aux principes habituels uniquement en raison des horaires d'ouverture et de fermeture de la mairie le vendredi après-midi.

Aux dire du personnel de la Mairie personne n'est venu consulter le dossier avant cette permanence.

Aucun courrier ni aucun mail reçu et donc aucun document remis au Commissaire Enquêteur durant la permanence.

Aucune contribution inscrite sur le Registre d'Enquête Publique.

Le chargé de mission du SMABGA est passé pendant la permanence se renseigner sur le déroulement de l'Enquête Publique et sur les éventuelles contributions versées.

Au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) :

Aucun courrier reçu et transmis au Commissaire Enquêteur lors de la clôture de l'Enquête.

Une personne a contacté téléphoniquement Monsieur BOURY chargé de mission au SMABGA pour se renseigner. Après échange elle n'a pas souhaitée présentée de contribution.

Sur la messagerie du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) :

Avis émis par :

Monsieur C DUBOIS Président de ~~l'~~Association « Zones à défendre à la Croisière »
Association adhérente à Limousin Nature Environnement
26, Le Chézeau, 87 290 St Amand Magnazeix
« Le 07/02/2019 à M. le Commissaire enquêteur :
Objet : participation à l'enquête publique concernant les actions portées par le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques « Bassin de la Gartempe Amont ».
M. le Commissaire Enquêteur,
La France Agricole, dans son édition du 19 octobre 2019, dévoilait un dossier intitulé:
« Foncier agricole. Permis de piocher. L'artificialisation progresse à grande échelle, avec la bénédiction de l'Etat ».
Si le territoire sur lequel s'étend le SMABGA est avant tout rural, il ne faut pas néanmoins oublier les enjeux liés à la pression de l'urbanisation sur le milieu qu'elle soit le fait des axes routiers (A20, RN 147, RN 145), des zones urbaines (Bellac, Bessines) ou des zones d'activités (Parc d'Activités de la Croisière…).
La stratégie générale définit p 29 et reprenant notamment les orientations fondamentales et dispositions du SDAGE doit tenir compte de l'impact de l'urbanisation et de la disparition de milieux naturels.
Le modèle de développement a trop déstabilisé, détruit les milieux naturels, dont les zones humides au premier plan, aussi faut-il prévenir voir éviter au maximum les nouvelles atteintes éventuelles.
On peut lire notamment cette volonté dans les objectifs suivants repris:

- *7A : anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau,*
- *8A : préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités,*
- *8E : améliorer la connaissance (des zones humides),*
- *14 A : mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées,*
- *14 B : favoriser la prise de conscience.*

Aussi, il pourrait être intéressant, dans le cadre des aménagements liés aux activités humaines que le SMABGA ait les deux autres types d'intervention définies ci-dessous auprès des élus qui sont les décideurs et pouvant entrer dans les thématiques *« gestion et préservation des zones humides », « restauration de la continuité écologique », « restauration et entretien des cours d'eau » et « information, sensibilisation et communication »* :

- une action *« animation élus »* sur l'ensemble des enjeux liés à l'eau, la législation, la préservation de cette ressource en quantité et qualité etc…
- une action *« sentinelle »*, le SMABGA pourrait être vigilant sur toute implantation, rédaction de document d'urbanisme et autre projet d'infrastructure pouvant avoir des impacts sur les masses d'eau et leurs milieux associés sur l'ensemble de son territoire

afin d'apporter ses connaissances, éclairer les décideurs et pouvoir ainsi préserver les milieux et l'eau en qualité et quantité.

Par exemple, les PLUi sur Gartempe St Pardoux et l'ex-Pays Sostranien seront dans quelques mois soumis à enquête publique et il eut été intéressant que le SMABGA y apporte sa contribution en amont car ces PLUi concernent entre autre des rivières telles que la Gartempe, la Semme et la Brame…

De même, le SMABGA pourrait être le relais d'alerte de citoyens ou d'associations sur les problématiques de l'eau. Par exemple, la masse d'eau FRGR0417 *« La Semme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe »* encourt un risque lié à l'artificialisation des sols. En effet, deux de ses affluents dont la Dauge (commune de St Amand Magnazeix) sont menacés par les projets actuels du Parc D'Activités de la Croisière et notamment ses projets d'aggrandissement (voir PLUi en rédaction) qui porteraient de 50 à 110/120ha ce parc d'activités en tête de bassin de deux affluents de la Semme dont la Dauge, ruisseau classé.

En l'état, ce risque porte sur la qualité et la quantité de l'eau de la Semme car impactant deux de ses affluents en tête de bassin. Il faut ajouter ce risque lié à l'artificialisation des sols à ceux mentionnés en p 57 relativement à cette masse d'eau.

Ces deux actions telles que précédemment définies, pouvant concernées toutes les masses d'eau, visent à « prévenir » au lieu de « guérir » et donc à éviter des coûts de remise en état des milieux bien plus élevés.

Elles vont dans le sens de SDAGE.

Je vous prie d'agréer, M. le Commissaire Enquêteur, mes salutations les plus respectueuses.

Très cordialement ».

Avis du Commissaire Enquêteur :

J'émets un avis favorable à la première partie de la contribution concernant la sensibilisation des élus aux problématiques liées à la gestion de l'eau et à l'amélioration de sa qualité et de sa continuité écologique. Cette action a déjà été menée dans le cadre du programme précédent, elle fait partie intégrante de ce nouveau programme en particulier des fiches actions E1F12 (Animer, coordonner et mettre en œuvre le CTMA « Bassin de la Gartempe amont 2018-2022 »), F2 (Réalisation publication des bulletins « Gartempe Inf'eau » dont la publication doit être étendue aux collectivités territoriales). F12 (Production de documents informatifs liés au fonctionnement du bassin versant), A14B2F2 (Recherche et résorption des décharges sauvages), A1B12D1E1 (Etude champs d'expansion des crues).

J'émets également un avis favorable à la deuxième partie de la contribution concernant l'action sentinelle proposée. Ce positionnement comme sentinelle notamment vis-à-vis des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire devrait devenir plus fréquente dans le cadre de la nouvelle compétence prise par le SMABGA (compétence GeMAPI). En l'état actuel de la législation le SMABGA ne fait pas partie des organismes systématiquement consultés notamment pour tous documents d'urbanisme, mais la composition du comité syndical du SMABGA doit pouvoir constituer une base importante de l'action sentinelle souhaitée par ce contributeur.

Sur le site Internet du Syndicat Mixte d'Aménagement d Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) :

Aucune contribution inscrite.

2.7 : Clôture de l'Enquête Publique :

Le dossier d'Enquête Publique déposée en mairie de MAGNAC LAVAL (87) a été clos le 09 février 2019.

Les autres dossiers d'Enquête Publique ont été clôturés par le Commissaire Enquêteur le vendredi 15 février 2019 au siège du SMABGA lors de la récupération de tous les dossiers collectés par le chargé de mission du SMABGA (sauf celui déposé en Mairie de MAGNAC LAVAL récupéré par le Commissaire Enquêteur à l'issue de la dernière permanence positionnée au dernier moment de l'Enquête Publique). Ce chargé de mission a collecté l'ensemble des dossiers entre le 11 et le 14 février 2019.

2.8 : Rencontre après clôture de l'Enquête Publique :

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté portant ouverture de l'Enquête Publique, lors de la rencontre du vendredi 15 février 2019 au siège du SMABGA et après examen de chaque dossier d'Enquête Publique un point a été fait avec le chargé de mission du SMABGA sur les contributions reçues afin de fournir une synthèse permettant ensuite à ce dernier de rédiger le mémoire réponse.

Ce mémoire réponse figure en annexe 7 au présent rapport.

Ce mémoire n'appelle pas de ma part de remarques particulières.

Après chaque permanence le SMABGA a été informé par mes soins de l'état de consultation et de rencontre du public.

3. Analyse synthétique des différentes contributions :

Aucune synthèse ne peut être faite compte tenu du fait que trois contributions très différentes ont été adressées au Commissaire Enquêteur. Ces trois contributions ont fait l'objet d'un avis du Commissaire Enquêteur (voir point 2.6 du présent rapport).

Une contribution regrette que ne soit pas mise en place un cahier de doléance. Je n'ai pas émis d'avis sur cette contribution qui ne concerne en rien la présente Enquête Publique.

La seconde approuve la Demande d'Intérêt Général et s'inquiète des financements. J'ai émis un avis favorable à la première partie de cette contribution et pas d'avis sur la seconde partie considérant que cette remarque sur l'aspect financier telle que formulée ne relève pas directement de la présente Enquête Publique.

La troisième souhaite que le SMABGA s'engage dans une sensibilisation des élus aux problématiques de l'eau (action déjà conduite dans le programme précédent et reprise dans le nouveau programme) et devienne une sentinelle vis-à-vis de toutes les problématiques de l'eau. S'il ne semble pas envisagée la systématisation de l'intégration du SMABGA notamment dans les documents d'organismes, la compétence GeMAPI devrait mieux l'intégrer en amont. J'ai émis un avis favorable aux deux parties de cette contribution.

Je regrette que cette Enquête Publique n'ait pas entrainé une participation plus importante du public, d'abord au niveau des propriétaires riverains ne serait-ce que pour s'informer de la nature du projet, ensuite au niveau des associations de pêcheurs puisque l'amélioration de la qualité des eaux a pour principale conséquence d'améliorer la quantité et la qualité des poissons vivant dans ces cours d'eau. Les associations de pêche doivent aussi constituer une partie du rôle de sentinelle souhaitée par un des contributeurs.

4. Conclusions :

J'émets un avis favorable à la demande présentée par le SMABGA pour ce qui concerne la Demande d'Intérêt Général.

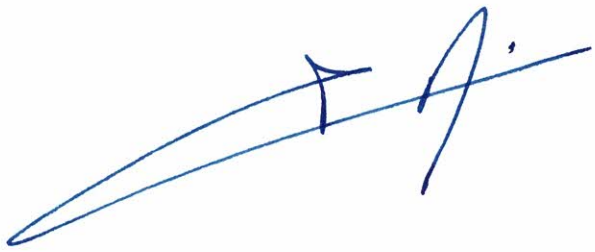
L'ensemble des registres d'Enquête Publique ainsi que le présent Rapport d'Enquête et l'avis motivé ont été remis au chargé de mission du SMABGA le Lundi 04 Mars 2019 par les soins du Commissaire Enquêteur. Le délai légal de 30 jours pour la remise du rapport et de l'avis a été respecté.

J'émets deux recommandations :

La première concerne la sensibilisation des élus et des populations. Dans ce cadre je propose que soit étendu, si ce n'est pas déjà fait que la publication des bulletins « Gartempe Inf'eau » à toutes les communes et tous les élus de la zone couverte par le SMABGA.

La seconde concerne la mise en place de sentinelle vis-à-vis de tous les projets, notamment les documents d'urbanisme, pouvant avoir un impact sur les eaux (qualité, quantité, continuité écologique,…..). La composition du comité syndical et la présence en son sein d'élus locaux doit permettre la mise en place de cette action de sentinelle.

Le commissaire enquêteur :
Jean Pierre ROBERT,



Monsieur Jean Pierre ROBERT,
Commissaire Enquêteur,
06 78 79 78 69,
Courriel : anne.robert3@wanadoo.fr

Référence : DIG Contrat Gartempe-01-19,
Objet : Demande de Déclaration d'Intérêt Général présentée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMAGA). Enquête Publique conduite du Lundi 07/01/2019 au Vendredi 08/02/2019.

ANNEXE 1 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE.

1. **Résumé Non Technique**.
   Préambule,
   Présentation du demandeur,
   Territoire concerné par la demande,
   Justification de l'Intérêt Général :
      Les objectifs réglementaires :
         Directive Cadre sur l'eau et Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux,
         Classement au titre de l'article L 214-17,
      Cadre réglementaire relatif à la DIG,
         Les devoirs des propriétaires riverains,
         Les recours contre l'insuffisance d'entretiens des riverains,
      L'exercice du droit de pêche consécutivement à la DIG,
   Enjeux, objectifs et stratégie :
      Stratégie générale,
      Enjeux et objectifs,
      Programme prévisionnel du SMABGA du CTMA,
   Opérations programmées,
   Modalités de suivi et d'entretien des différentes opérations prévues,
   Volet financier :
      Liste des personnes susceptibles de participer aux dépenses,
      Plan de financement prévisionnel,
      Proportion des dépenses estimées pour les particuliers amenés à participer financièrement.
   Compatibilité avec les documents et outils réglementaires et de planification :
      Compatibilité avec la DCE et le SDAGE,
      Compatibilité avec NATURA 2000.
   Table des Cartes :
      Localisation du CTMA « Bassin de la Gartempe amont » sur le territoire du SMABGA au 01 Janvier 2019,
      Localisation des masses d'eau concernées par le CTMA sur le territoire du SMABGA.
   Table des tableaux :
      Identification de la structure demandeuse,
      Nom et codes des masses d'eau du SMABGA concernées par le CTMA « Bassin de la Gartempe amont 2018 - 2022»,
      Cours d'eau du territoire classés (liste 1 et 2),

Priorisation des masses d'eau en fonction des enjeux et objectifs,
Opérations programmées,
Modalités de suivi et d'entretien,
Liste des catégories de personnes susceptibles de participer financièrement aux actions concernées par la DIG,
Plan de financement prévisionnel des actions prévues dans le cadre de la DIG,
Synthèse des conditions éventuelles de financement par les propriétaires privés.

2. **Dossier de Demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** :

Préambule
Partie 1 : Présentation du demandeur.
Partie 2 : Territoires concernés par la demande.
Partie 3 : Mémoire justifiant de l'Intérêt Général :
Les objectifs réglementaires :
Directive Cadre sur l'eau et Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux,
Classement au titre de l'article L 214-17,
Cadre réglementaire relatif à la DIG,
Les devoirs des propriétaires riverains,
Les recours contre l'insuffisance d'entretiens des riverains,
L'exercice du droit de pêche consécutivement à la DIG.
Partie 4 : Mémoire explicatif :
Diagnostic du territoire et évolutions.
Présentation du bassin versant.
Gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
Outils de gestion du territoire.
Population, eau potable et assainissement :
Population.
Eau potable.
Assainissement.
Activités, usages et impacts sur les milieux :
L'agriculture.
Activités et rejets.
Prélèvements d'eau.
Les étangs.
La production d'énergie hydraulique.
Enjeux, objectifs et stratégie :
Stratégie générale.
Enjeux et objectifs.
Usage AEP et hydrologie.
Fonctionnement et fonctionnalité des cours d'eau.
Biodiversité et migration sur l'axe Gartempe majeur pour le Saumon.
Connaissance.
Coordination, communication et sensibilisation.
Mettre en place des outils de suivi.
Thématiques d'actons :

Restauration de la qualité physico-chimique des eaux superficielles du point de vue de l'AEP.

Restauration du fonctionnement des cours d'eau.

Restauration de l'hydrologie.

Restauration de la continuité écologique.

Gestion et préservation des zones humides.

Accompagnement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques.

Concilier les activités sylvicoles et la préservation des milieux aquatiques.

Acquisition des connaissances.

Suivis scientifiques.

Animation et coordination du programme.

Information, sensibilisation et communication.

Résumé de la stratégie du programme du CTMA « Bassin de la Gartempe amont 2018-2022 ».

Organisation du CTAM « Bassin de la Gartempe amont 2018-2002 » :

Comité de pilotage : l'instance décisionnelle.

SMCRG : la structure coordonnatrice.

Les maîtres d'ouvrage.

Compétences.

Fiches masses d'eau :

Masses d'eau proche du bon état : La Gartempe médiane et affluents ; la Gartempe amont et affluents ; la Semme et affluents ; la Borderie et affluents ; le Sagnat et affluents ;

Masses d'eau où la dynamique initiée doit être poursuivie, et les thématiques à enjeux amplifiés : La Planche Saint Bonnet et affluents ; la Gartempe du Vincou à la Brame ; le Planteloup et affluents ; le Lavillemichel et affluents ; la Brame et affluents ; le Vincou et affluents.

Masses d'eau où la dynamique initiée doit être poursuivie et les thématiques à enjeux amplifiées : La Couze amont ; la Couze aval et affluents ; le Ritord et affluents ; l'Ardour amont, l'Ardour aval.

Programme d'actions et fiches actions :

Programme d'actions.

Fiches actions : animation et coordination du programme ; Etudes complémentaires ou préalables à des actions ; Gestion et préservation des zones humides ; Information, sensibilisation et communication ; Restauration de la continuité écologique ; Restauration et entretien des cours d'eau ; Suivi scientifique.

Programme prévisionnel : général du CTMA ; su SMABGA du CTMA ; Année 1 du SMABGA ; Année 2 du SMABGA ; Année 3 du SMABGA ; Année 4 du SMABGA ; Année 5 du SMABGA.

Partie 5 : Actions relevant de l'Intérêt Général.

Partie 6 : Nature et consistance des opérations.

Opérations programmées.

Descriptif des opérations : Restauration légère de la ripisylve ; traitement des embâcles (prescriptions techniques ; Modalités techniques) ; Aménagements d'abreuvoirs ; Pose de clôture, Mise en défend des berges ; Lutte contre les espèces invasives ;

Travaux de restauration de la continuité écologique ; Modalités de suivi et d'entretien des différentes opérations prévues.

Partie 7 : volet financier.

Liste des personnes susceptibles de participer aux dépenses.

Plan de financement prévisionnel.

Proportion des dépenses estimées pour les particuliers amenés à participer financièrement.

Partie 8 : Documents d'incidence :

Incidences pérennes à l'issue des travaux.

Incidences pendant la phase travaux et mesures de précaution : sur la qualité de l'eau ; sur la qualité physique ; sur la faune et la flore.

Traitement des embâcles, Restauration de la ripisylve, Plantation.

Aménagement d'abreuvoirs et de passage à gué, Installation de clôture.

Lutte contre les espèces invasives.

Partie 9 : Compatibilité avec les documents et outils réglementaires et de planification.

Compatibilité avec la DCE et le SDAGE.

Compatibilité avec Natura 2000 : site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » ; site Natura 2000 « Tourbière de la source du ruisseau des Dauges ».

Partie 10 : Plans de situation.

Annexe 1 : Délibération du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne approuvant le « Contrat Territorial des Milieux Aquatiques Bassin de la Gartempe amont ».

Annexe 2 : Statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents.

Annexe 3 : Délibération du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents approuvant le « Contrat Territorial Milieux Aquatiques Bassin de la Gartempe amont ».

Annexe 4 : Délibération du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents demandant la Déclaration d'Intérêt Général de son programme d'actions porté dans le cadre du « Contrat Territorial Milieux Aquatiques bassin de la Gartempe amont ».

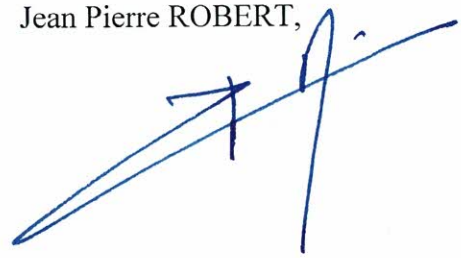
Table des Cartes : Localisation du CTMA « Bassin de la Gartempe amont » sur me territoire du SMABGA au 01/01/2019 ; Localisation des masses d'eau concernées par le CTMA sur le territoire du SMABGA ; Communes du territoire du SMABGA concernées par le CTMA au 01/01/2019 ; Cours d'eau du territoire du SMABGA concernés par le CTMA au 01/01/2019 ; Localisation des AAPPMA ; Syndicats à compétence rivières sur le périmètre du CTMA « Bassin de la Gartempe amont « au 01/01/2019 ; Carte de l'évolution de la SAU, en % par commune entre les GRA 2000 et 2010 ; Carte de la densité d'étangs par masse d'eau ; Structures à compétence GeMAPI sur le territoire concerné par le CTMA « Bassin de la Gartempe amont 2018-2022 » au 01/01/2018 ; Etat physico-chimique ; Etat biologique ; Etat général ; Masse d'eau Gartempe médiane ; Masse d'eau Gartempe amont ; Masse d'eau Semme ; Masse d'eau Borderie ; Masse d'eau Sagnat ; Masse d'eau Planche Saint Bonnet ; Masse d'eau Gartempe aval ; Masse d'eau Planteloup ; Masse d'eau Lavillemichel ; Masse d'eau Brame ; Masse d'eau Vincou ; Masse d'eau Couze amont ; Masse d'eau Couze aval ; Masse d'eau Ritord ; Masse d'eau Ardour amont ; Masse d'eau Ardour aval ; Localisation des sites Natura 2000 vis-à-vis du périmètre du CTMA.

Table des tableaux : Identification de la structure demandeuse ; Nom et code des masses d'eau du SMABGA concernées par le CTMA « Bassin de la Gartempe amont 2018-2022 » ; Evaluation de l'état écologique et Risques de Non-Respect des Objectifs Environnementaux

réalisé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne ; Cours d'eau du territoire classés (liste 1 et 2) ; Liste des AAPPMA locales ; Priorisation des masses d'eau en fonction des enjeux et objectifs ; Stratégie du CTMA « Bassin de la Gartempe amont 2018-2022 » ; Etat physico-chimique ; Etat biologique ; Etat général ; Priorisation des masses d'eau ; Programme du SMABGA an année 1 ; Programme du SMABGA an année 2 ; Programme du SMABGA an année 3 ; Programme du SMABGA an année 4 ; Programme du SMABGA an année 5 ; Codes fiches actions ; Opérations programmées ; Modalités de suivi et d'entretien ; Liste des catégories de personnes susceptibles de participer financièrement aux actions concernés par la DIG ; Plan de financement prévisionnel des actions prévues dans le cadre de la DIG ; Synthèse des conditions éventuelles de financement des propriétaires privés ; Description du site Natura 2000 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » ; Descriptif du site Natura 2000 « Tourbière de la source du ruisseau des Dauges ».

Table des graphiques : Evolution du territoire durant le Contrat de rivière Gartempe '2011-2016) ; Répartition des communes dotées d'un document d'urbanisme ; Evolution du nombre de rejets industriels entre 2010 et 2014 ; Evolution des volumes prélevés, tous usages confondus ; Schéma de l'organisation du CTMA « Contrat de Rivière Gartempe » ; Clé de décision pour la conservation ou non d'un embâcle ; Exemple d'aménagement de point d'abreuvement en rivière ; Exemple de dispositif de pompe à museau.

Le commissaire enquêteur :
Jean Pierre ROBERT,



ANNEXE 2

ARRETE

portant organisation de l'enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général relative aux actions portées par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques « Bassin de la Gartempe amont »

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L211-7, L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-46 ;

Vu la délibération de l'organe délibérant du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents, en date du 13 Septembre 2018 approuvant le programme d'action du Contrat territorial milieux aquatiques « Bassin de la Gartempe amont »;

Vu la délibération de l'organe délibérant du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents, en date du 13 Septembre 2018 approuvant la demande de déclaration d'intérêt général relative aux actions du Contrat territorial milieux aquatiques « Bassin de la Gartempe amont »;

Vu le dossier déposé le 5 Novembre 2018 auprès de la Direction Départementale des Territoires, sollicitant la déclaration d'intérêt général relative aux actions portées par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques « Bassin de la Gartempe amont »;

Vu la décision du 8 Novembre 2018 de Monsieur le président du tribunal administratif de Limoges ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

11/11/2018

Jean pierre ROBERT
Commissaire Enquêteur

Arrête

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration d'intérêt général relative aux actions portées par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques « Bassin de la Gartempe amont » sur son territoire, du 7 Janvier 2019 à 8h30 au 8 Février 2019 à 16h00 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Article 2 : Monsieur ROBERT Jean-Pierre, (retraité SNCF), a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Limoges.

Article 3 : Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, **du 7 Janvier 2019 à 8h30 au 8 Février 2019 à 16h00 inclus**, en mairie de :

Communes	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin
ARNAC-LA-POSTE	9H00 – 12H00	14H30 – 17H00	9H00 – 12H00	14H30 – 17H00	9H00 – 12H00	14H30 – 17H00	9H00 – 12H00	14H30 – 17H00	9H00 – 12H00	14H30 – 17H00	9H00 – 12H00
ARRENES	9H00 – 12H00	13H00 – 17H00	9H00 – 12H00	13H00 – 17H00					9H00 – 12H00	13H00 – 17H00	9H00 – 12H00
AZAT-LE-RIS	9H30 – 12H30					13H30 – 17H30		13H30 – 17H30		13H30 – 17H30	
BALLEDENT	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		
BAZEUGE		13H30 – 17H30		13H30 – 17H30				13H30 – 17H30		13H30 – 17H30	
BELLAC	9H30 – 12H00	13H30 – 17H00	9H30 – 12H00	13H30 – 17H00	9H30 – 12H00	13H30 – 17H00	9H30 – 12H00	13H30 – 17H00	9H30 – 12H00	13H30 – 17H00	
BERNEUIL	9H00 – 12H00	14H00 – 16H30	9H00 – 12H00	14H00 – 16H30	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00	14H00 – 16H30	9H00 – 12H00	14H00 – 16H30	10H00 – 12H00
BERSAC-SUR-RIVALIER	9H30 – 12H00	13H30 – 17H00	9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00	13H30 – 17H00	9H30 – 12H00	13H00 – 16H00	9H30 – 12H00
BESSINES-SUR-GARTEMPE	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H00 – 12H00
BLANZAC	9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00				9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	
BLOND	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00
BREUILAUFA		14H00 – 18H00			9H00 – 12H00					14H00 – 18H00	
BUIS			9H00 – 12H00	14H00 – 16H30		14H00 – 16H30				14H00 – 16H00	
BUSSIERE-POITEVINE	9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H00 – 12H00
CHAMBORET	9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00
CHATEAUPONSAC	9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00	13H30 – 17H30	9H00 – 12H00
COMPREIGNAC	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00			9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00
CROIX-SUR-GARTEMPE		14H00 – 17H00		14H00 – 17H00		14H00 – 17H00		14H00 – 17H00		14H00 – 17H00	
DARNAC	9H30 – 12H30	13H30 – 18H00	9H30 – 12H30	13H30 – 18H00			9H30 – 12H30	13H30 – 18H00	9H30 – 12H30		
DINSAC	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00
DOMPIERRE-LES-EGLISES			9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00
DORAT	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30	9H30 – 12H00
DROUX			9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00
FOLLES	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		
FROMENTAL	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00	9H00 – 12H00
JABREILLES LES BORDES	9H30 – 11H30	14H00 – 17H00	9H30 – 11H30	14H00 – 17H00	9H30 – 11H30	14H00 – 17H00	9H30 – 11H30		9H30 – 11H30	14H00 – 17H00	9H30 – 11H30
LA-SOUTERRAINE	9H30 – 12H00	13H30 – 18H00	9H30 – 12H00	13H30 – 18H00	9H30 – 12H00	13H30 – 18H00	9H30 – 12H00	13H30 – 18H00	9H30 – 12H00	13H30 – 18H00	
LAURIERE	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00				9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00
MAGNAC-LAVAL	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 16H00	
NANTIAT	9H00 – 12H00	14H00 – 18H00	9H00 – 12H00	14H00 – 18H00	9H00 – 12H00	14H00 – 18H00	9H00 – 12H00	14H00 – 18H00	9H00 – 12H00	14H00 – 18H00	9H00 – 12H00
ORADOUR-SAINT-GENEST	9H30 – 12H00		9H30 – 12H00	13H30 – 16H00	9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00	13H30 – 16H00	
PEYRAT-DE-BELLAC	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00			9H00 – 12H00	13H30 – 17H00					9H45 – 12H00
RANCON	9H00 – 12H30		9H00 – 12H30		9H00 – 12H30		9H00 – 12H30		9H00 – 12H30		
RAZES	9H15 – 12H00	13H30 – 17H30	9H15 – 12H00	13H30 – 17H30	9H15 – 12H00		9H15 – 12H00	13H30 – 17H30	9H15 – 12H00	13H30 – 17H30	9H15 – 12H00
ROUSSAC	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00
SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	9H00 – 12H30	13h30 – 16H45	9H00 – 12H30	13h30 – 16H45	9H00 – 12H30		9H00 – 12H30	13h30 – 16H45	9H00 – 12H30	13h30 – 16H45	
SAINT-BONNET-DE-BELLAC	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		
SAINT-GOUSSAUD	9H30 – 12H00	14H00 – 17H30			9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		
SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE			9H00 – 12H00	13H30 – 17H00	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00	13H30 – 17H00	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00	9H00 – 12H00
SAINT-JOUVENT	9H45 – 12H00	14H00 – 18H00	9H45 – 12H00	14H00 – 18H00	9H00 – 12H00		9H45 – 12H00	14H00 – 18H00	9H45 – 12H00	14H00 – 18H00	9H45 – 12H00
SAINT-JUNIEN-LES-COMBES	9H00 – 12H00				9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		
SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	9H30 – 12H00	13H30 – 17H00	9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00	13H30 – 17H00		13H30 – 17H00	9H30 – 12H00
SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	9H00 – 12H00	13H00 – 17H00	9H00 – 12H00	13H00 – 17H00	9H00 – 12H00	13H00 – 17H00	9H00 – 12H00	13H00 – 17H00	9H00 – 12H00	13H00 – 17H00	
SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE		13H30 – 17H30		13H30 – 17H30		13H30 – 17H30		13H30 – 17H30		13H30 – 17H30	
SAINT-PARDOUX			9H00 – 12H00	14H00 -17H00	9H00 – 12H00	14H00 -17H00	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		
SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	9H00 – 12H30		9H00 – 12H30		9H00 – 12H30		9H00 – 12H30		9H00 – 12H30		
SAINT-SORNIN-LEULAC	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00		9H00 – 12H00
SAINT-SULPICE-LAURIERE	9H45 – 12H15	13H15 -17H15	9H45 – 12H15				9H45 – 12H15		9H45 – 12H15	13H15 -17H15	9H30 – 12H15
SAINT-SYLVESTRE	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00		9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00	14H00 – 17H00	9H00 – 12H00
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COUZE	9H30 – 12H00		9H30 – 12H00				9H30 – 12H00		9H30 – 12H00		9H30 – 12H00
THIAT		13H30 – 17H30		13H30 – 17H30		13H30 – 17H30		13H30 – 17H30		14H00 – 16H00	
THOURON	9H00 – 12H00	14H00 – 16H00	9H00 – 12H00	14H00 – 16H00			9H00 – 12H00	14H00 – 16H00	9H00 – 12H00	14H00 – 16H00	9H00 – 11H00
VAULRY	9H15 – 12H15		9H15 – 12H15	13H45 – 17H15	9H15 – 12H15		9H15 – 12H15	13H45 – 17H15	9H15 – 12H15		
VILLEFAVARD	9h30 – 12H45		9h30 – 12H45		9H30 – 12H00						

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège du

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
23 avenue de Lorraine
87290 CHATEAUPONSAC.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents à l'adresse suivante : *www.smabga.fr* .

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à *smabga@sfr.fr* .

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 7 Janvier à la Mairie de Bessines sur Gartempe de 8h30 à 11h30,
- le 16 Janvier à la Mairie de Bellac de 9h00 à 12h00,
- le 26 Janvier à la Mairie de Compreignac de 9h00 à 12h00,
- le 8 Février à la Mairie de Magnac Laval de 14h00 à 16h00.

Article 5 : À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquêtes seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne et au préfet de la Haute-Vienne.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents et sur le site Internet *www.smabga.fr* pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site Internet *www.smabga.fr* .

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents et des communes citées en article 3 du présent arrêté.

Article 8 : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. BOURY Étienne, (Technicien du SMABGA), au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents.

Article 9 : Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents, les maires des communes citées en article 3 du présent arrêté, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Châteauponsac, le 1er Décembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre BOURDET

Jean pierre ROBERT
Commissaire Enquêteur

ANNEXE 3

3-1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

08/11/2018

N° E18000086 /87 DIG EAU

LE PRÉSIDENT PAR INTERIM DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 02/11/2018, la lettre par laquelle le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'intérêt général du projet de programme d'action du "Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Gartempe amont" qui se déroulera sur les communes de Bellac, Magnac-Laval, Bessines-sur-Gartempe et Compreignac ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 214-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté du vice-président du Conseil d'Etat du 27 septembre 2018 par lequel Monsieur Patrick Gensac, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est chargé, par intérim, des fonctions de président du tribunal administratif de Limoges à compter du 15 octobre 2018 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre ROBERT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents et à Monsieur Jean-Pierre ROBERT.

Fait à Limoges, le 08/11/2018

Le Président par intérim,

Pour Expédition Conforme,
Le Greffier

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Catherine DESVAUX-MILOT

Patrick GENSAC.

Jean pierre ROBERT
Commissaire Enqueteur

ANNEXE 3-2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION RECTIFICATIVE DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

26/11/2018

N° E18000086 /87 DIG EAU

LE PRÉSIDENT PAR INTERIM DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 02/11/2018, la lettre par laquelle le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'intérêt général du projet de programme d'action du "Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Gartempe amont", qui se déroulera sur le territoire du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents, concerné par le Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Bassin de la Gartempe Amont » ;

Vu la décision du vice-président du tribunal administratif en date du 8 novembre 2018, désignant Monsieur Jean-Pierre ROBERT en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative à une demande de déclaration d'intérêt général du projet de programme du « Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin de la Gartempe amont » ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 214-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté du vice-président du Conseil d'Etat du 27 septembre 2018 par lequel Monsieur Patrick Gensac, président du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est chargé, par intérim, des fonctions de président du tribunal administratif de Limoges à compter du 15 octobre 2018 ;

Considérant que cette décision comporte une erreur dans le premier visa ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Pierre ROBERT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : La présente décision annule et remplace la décision du 8 novembre 2018.

.../...

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et Affluents et à Monsieur Jean-Pierre ROBERT.

Fait à Limoges, le 26/11/2018

Pour Expédition Conforme,
Le Greffier en Chef.

Sylvie CHATANDEAU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES
HTE-VIENNE - CORREZE - CREUSE - INDRE

Le Président par intérim,

Patrick GENSAC.

DEMANDES DE DECLARATION D'INTERET GENERAL.

Porteur de projet :
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS (SMABGA).

Enquête Publique du Lundi 07 Janvier 2019 au Vendredi 08 Février 2019.

Annexe 4 : CERTIFICATS D'AFFICHAGE.

Jean Pierre ROBERT,
Commissaire Enquêteur.

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame le Maire de~~ le Président du SMAGGA, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le ~~Maire~~ Président

Annexe 1

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) ~~Monsieur~~ Madame le Maire de ARNAC-LA-POSTE, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire
Mariane DEVERINES

Annexe 4.2

MAIRIE D'ARNAC-LA-POSTE (Haute-Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ..ARRENES....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE de ARRENES
23 (Creuse)

Annexe 4-3

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ....AZAT-LE-RIS....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Jacques BENOT

Annexe 4-4

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ...Balledent....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE DE BALLEDENT 87 (Hte-Vienne)

Annexe 4-5

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ..LA.....BAZEUGE....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE DE LA BAZEUGE
87210 (Hte-Vienne)

Annexe 4-6

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de Bersac/Rivalier atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Le Maire
Jean Michel BERTRAND

13 DEC. 2018

MAIRIE de BERSAC-SUR-RIVALIER (Haute-Vienne)

Annexe 4-7

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de BELLAC (H^te Vienne) atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Pour Le Maire

MAIRIE de BELLAC
87 (Haute-Vienne)

T. SPRIET
Corine HOURCADE-HATTE

Annexe 4-8

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ..BERNEUIL....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE DE BERNEUIL (Haute-Vienne)

guy MERIGOUT

Annexe 9

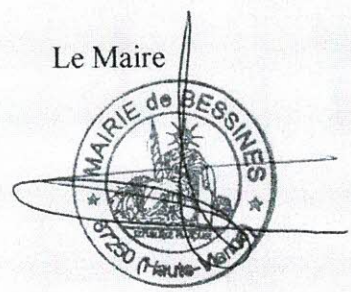
ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de Bessines s/G....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire



Annexe 4-10

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de BLANZAC, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Annexe n°19

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de BLOND, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE DE BLOND
87300 (Haute-Vienne)

Jean-François PERRIN

Affiché le 21 DEC. 2018

Annexe 6-12

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de Breuilaufa....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE de BREUILAUFA
R.F.
(Haute-Vienne)

Franck JAITRE

Annexe 4-13

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de LE BUIS, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE de LE BUIS 87 (Haute-Vienne)

Annexe - 14

ATTESTATION D'AFFICHAGE

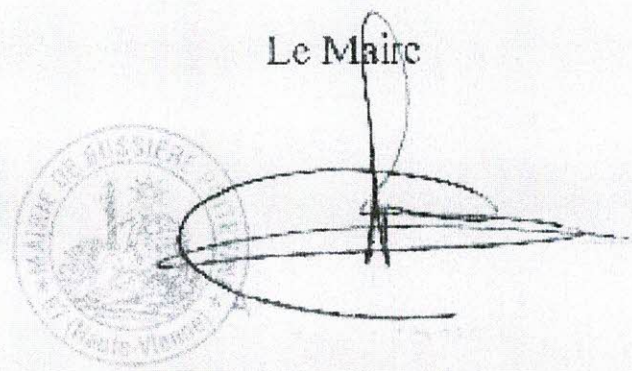
e soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de Bussière-Poitevine*, atteste voir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

* Commune déléguée de Val-d'Oire-et-Gartempe (Haute-Vienne)

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire



Annexe 4 - 15

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de CHAMBORET....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE de CHAMBORET
87 (Haute-Vienne)

Annexe
4 - 16

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de Châteauponsac....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE CHÂTEAUPONSAC 87 (Haute-Vienne)

Gérard RUMEAU

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de COMPREIGNAC (HV), atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Fait à Compreignac, le 11

MAIRIE DE COMPREIGNAC 87140 (Haute-Vienne) R.F.

~~Le Maire~~

Le Maire,

Jacques PLEINEVERT

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de LA CROIX SUR GARTEMPE, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire
Jean-Michel PROPIN

Annexe 4-19

Po l'Adjoint
Le Maire

MAIRIE DE LA CROIX SUR GARTEMPE * 87 Haute-Vienne *

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ..DARNAC....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE DE DARNAC
87320

Annexe 4-20

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de DINSAC....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

P/ Le Maire

Annexe - 21

MAIRIE DE DINSAC
87 (Hte-Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame le~~ Maire de Dompierre les Eglises atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Ph. Guibert
Maire,

MAIRIE DE DOMPIERRE-LES-EGLISES
87 HAUTE-VIENNE

Annexe 4 - 22

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de/l'..... DORAT (H.-V.), atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4-23

MAIRIE DU DORAT 87 (Haute-Vienne)

Le Maire

Bernard MAGNIN

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ..DROUX....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Annexe 24

MAIRIE de DROUX
87190 (Hte-V)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de ..... Foues ....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Annexe 4 - 25

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de FROMENTAL....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Pour le Maire

Annexe 4.26

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de Fabrèilles les Bordes....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4 - 17

Le Maire
V. Carré
Pour le Maire Empêché
L'Adjoint

J. Gallard

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de Lauzès....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Fait à Lauzès, le 22 décembre 2018

Le Maire

MAIRIE DE LAUZÈS (LOT)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de Magnac-Laval ..., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4 - 29

Le Maire

MAIRIE DE MAGNAC-LAVAL
87190 Haute-Vienne

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ...NANTIAT....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Armenault - 30

Le Maire

Daniel PERROT

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de ORADOUR ST GENEST atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE D'ORADOUR ST GENEST
87 (Haute-Vienne)

Gilles REYNAUD

Le Maire

Annexe 4 - 31

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) ~~Monsieur~~ Madame le Maire de ..Peyrat de Bellac.., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Martine FREDAIGUE-POUPON

Annexe n°32

MAIRIE DE PEYRAT DE BELLAC
87 (Haute-Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

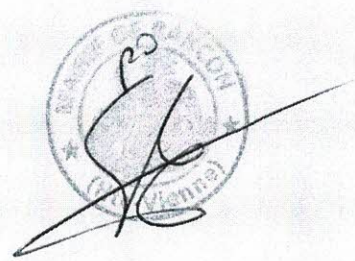
Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de RANCON, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Annexe 4 - 33



ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de .RAZÈS....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 334

Le Maire
Jean-Marc LEGAY

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Adjoint.

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame le~~ Maire de ...Rochac....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4-35

P/O Le Maire
L. Guinaud
1er Adjoint

MAIRIE DE ROCHAC
87 (Haute-Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de Saint Amand Magnazeix 22.12.2018....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire
P. RONDANERT

Annexe 4-36

MAIRIE de S'AMAND-MAGNAZEIX
87290 Haute-Vienne

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de .Saint.Bonnet.de..Bellac..., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Annexe 4 - 37

MAIRIE DE SAINT-BONNET-DE-BELLAC
87 (Haute-Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Le Maire de St-Goussaud

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ...Bernard LEROUDIER..., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Le Maire de St-Goussaud
Bernard LEROUDIER

MAIRIE DE St-GOUSSAUD
23 (Creuse)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de St Hilaire la Treille atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Annexe 4 - 39

MAIRIE de SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE
87 (Haute-Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ST JOUVENT....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Arrêté
4 - 10



Le Maire

J.J FAUCHER

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ST JUNIEN LES CONRES atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4 - 1/1

Le Maire

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ST-MAURICE - LA SOUTERRAINE....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

LE MAIRE
Jean-Luc LAGRANGE

Annexe 6 bis

MAIRIE de St-MAURICE LA SOUTERRAINE (Creuse)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de Saint-Ouen/Gartempe atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4 - 24

MAIRIE de St-OUEN-SUR-GARTEMPE (Hte-Vienne)

Le Maire

H. Colombeau

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de SAINT-PARDOUX, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

MAIRIE de ST-PARDOUX
87250 (Hte-Vienne)

Jean-Michel CARDINAUD

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de St Sornin la Marche, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Annexe 4 - 46

Michel AVETEAU

MAIRIE de ST-SORNIN-la-MARCHE
87210 LE DORAT

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de St Sornin Leulac, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4 - 47

Le Maire

MAIRIE de SAINT-SORNIN-LEULAC
87 (Haute-Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de St Sulpice-Laurière, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Fait le 4-02

Le Maire

MAIRIE DE ST SULPICE LAURIÈRE
87 (Hte Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

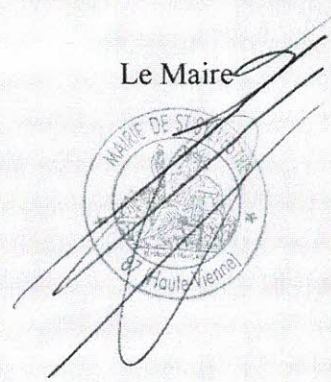
Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de Saint-Sylvestre, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4 - 49

Le Maire



ATTESTATION D'AFFICHAGE

;né(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de La Souterraine..., atteste
isé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

tteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre
Février 2019.

Annexe
4-51

Le Maire

Jean-François HUGUAY

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de ..... THIAT ....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Le Maire

Annexe-52

MAIRIE de THIAT
(Haute Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur Madame le Maire de THOURON....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Amont - 53

Le Maire

MAIRIE DE THOURON (Haute-Vienne) R.F.

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame~~ le Maire de VAULRY, atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4-54

Le Maire

MAIRIE de VAULRY
87140 (Haute-Vienne)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné(e) Monsieur ~~Madame le~~ Maire de Villefargeau....., atteste avoir réalisé l'affichage publique de l'avis d'enquête publique suivant :

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LES ACTIONS DU
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES
BASSIN DE LA GARTEMPE AMONT
DU 7 JANVIER 2019 AU 8 FEVRIER 2019

Aussi, j'atteste que cet avis a été affiché pendant la période allant du 22 Décembre 2018 au 8 Février 2019.

Annexe 4 - 55

Le Maire

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
23, avenue de Lorraine - 87290 CHATEAUPONSAC

Feuille de présence
réunion de ..B.L.D.N.O.....

A la date du : 13 Décembre 2018

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Colombkaer	Marco	Riverain	
TAFFONNEAU	Jean-Louis	Propriétaire	
Catherine	Georges	Propriétaire	
SOETENS	RAYMOND	Propriétaire	
DUBREUIL	Bernadette	élue	

ANNEXE 5-1

Jean pierre ROBERT
Commissaire Enquêteur

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
23, avenue de Lorraine - 87290 CHATEAUPONSAC

Feuille de présence
réunion de ....Saint....Sannicolas...la...Santenraise.....

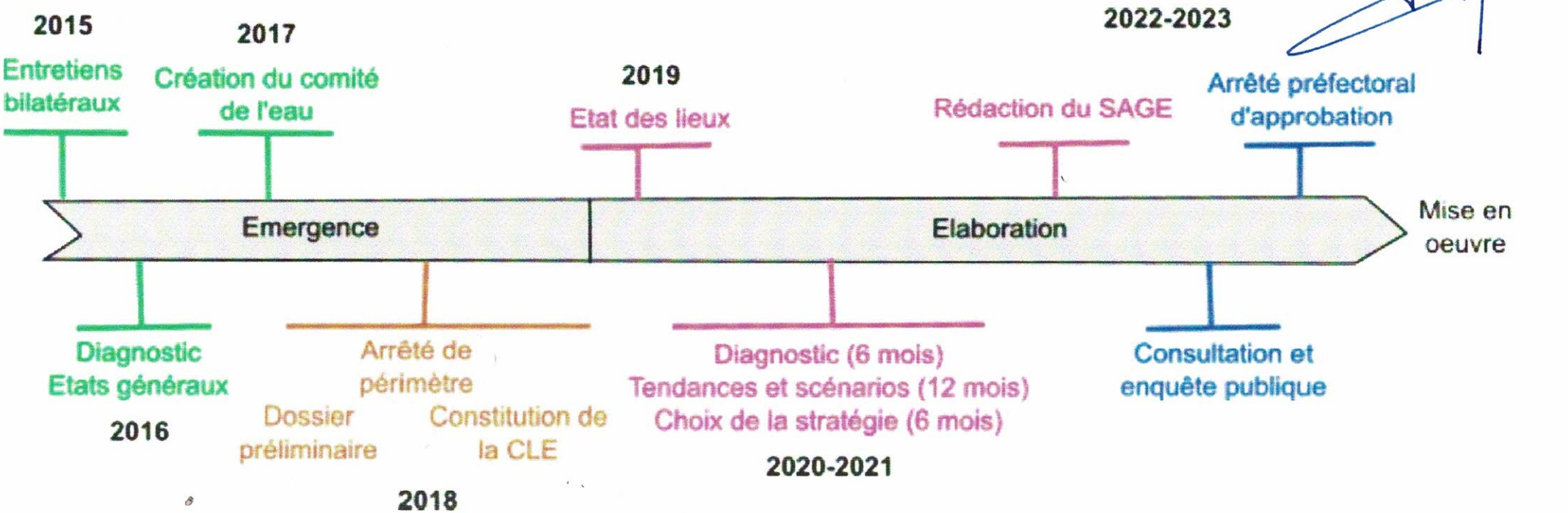
A la date du :.....22/01/2019.....

Nom	Prénom	Qualité	Signature
DUBOIS - duboischrist	@ orange.fr Christophe.	Habitant de St Amand - Président de Zad de la Croisée	DUBOIS
BEISSAT	Maryline	2e adjoint St Sannicolas	
LAURENT	Jean - Claude	1er adjoint St Sannicolas	
BOUCHAUD - VINCENT	Stéphanie	3e adjoint St Sannicolas	
		ANNEXE 5-2	

Calendrier de la démarche

ANNEXE - 6 -

Jean pierre ROBERT
Commissaire Enquêteur



EPTB Vienne
Établissement Public Territorial de Bassin

ANNEXE · 7

Réponse aux interrogations de M. Dubois Christophe, Président de l'association « Zone à défendre à la Croisière » du 7 février 2019.

L'association « Zone à défendre à la Croisière » propose deux actions à destination des élus qui pourraient être mise en œuvre dans le cadre du CTMA :

- *une action « animation élus » sur l'ensemble des enjeux liés à l'eau, la législation, la préservation de cette ressource en quantité et qualité etc…*

Aussi, cette action est déjà réalisée par le SMABGA et celui-ci a déjà réalisé 2 journées à destination des élus avec une thématique précise traitée de manière théorique en matinée et plus technique par des visites de terrain en après-midi. Cette action sera reconduite (périodicité d'une journée annuelle ou bisannuelle). Nous accueillons donc de manière très favorable cette proposition, car effectivement, il est nécessaire que les « décideurs » aient une certaine connaissance des thématiques concernant les zones humides, la continuité écologique, et la restauration des cours d'eau traitées par le SMABGA.

- *une action « sentinelle », le SMABGA pourrait être vigilant sur toute implantation, rédaction de document d'urbanisme et autre projet d'infrastructure pouvant avoir des impacts sur les masses d'eau et leurs milieux associés sur l'ensemble de son territoire afin d'apporter ses connaissances, éclairer les décideurs et pouvoir ainsi préserver les milieux et l'eau en qualité et quantité.*

Concernant l'action sentinelle, le SMABGA est en cours de réflexion à savoir comment mettre en œuvre une sentinelle sur notre territoire. Cette réflexion a été lancée suite à l'interpellation d'association de pêche qui souhaiteraient avoir un relais entre les riverains, pêcheurs et autres usagers de l'eau qui pourraient constater des pollutions ou autres éléments touchant aux cours d'eau ou zones humides. Nous accueillons donc cette proposition de manière très favorable.

Concernant les PLUi, le SMABGA n'est pas sollicité lors des démarches d'élaboration de ces documents. Il est rarement consulté en aval, lorsqu'il y a besoin de trouver des zones de compensation zones humides pour des projets de type zone d'activité. Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens qu'il paraît nécessaire que des structures à compétence Gestion des milieux aquatiques soient associées à l'élaboration de documents pouvant avoir une incidence sur les zones humides ou les milieux aquatiques. Ceci est d'autan plus important, que la nouvelle compétence GeMAPI intégrant la prévention des inondation devra aboutir à un travail en étroite collaboration avec les EPCI à compétence urbanisme.

Jean pierre ROBERT
Commissaire Enquèteur